

BOSCO (*Gennaro*) (Marquis), Magistrat (Naples, 2.10.1863-Bruxelles, 12.11.1919). Fils de Raphaël et de Palomba, Giovanna.

Gennaro Bosco fit en Italie les études nécessaires à l'obtention du doctorat en droit.

Il obtint, en 1903, un siège de magistrat dans la hiérarchie judiciaire de l'État Indépendant du Congo et fut, dès la première année de son séjour en Afrique, chargé d'enquêter sur des faits dénoncés à charge d'agents administratifs du jeune État par Roger Casement. L'enquêteur conclut à la non-culpabilité des agents ainsi incriminés. Sa carrière se poursuivit dès lors dans la magistrature assise du Congo sans autres interruptions que ses congés statutaires. Nommé juge de première instance à Boma le 18 octobre 1909, il passa le 11 novembre 1912 au Tribunal d'appel établi dans la même localité en qualité de juge suppléant. C'est au cours d'un nouveau congé statutaire qu'il contracta, au chevet d'un enfant malade, l'affection qui devait l'emporter, le 23 novembre 1919.

Bosco était le bon sens et l'aménité mêmes. Mari et père exemplaire, le soin qu'il mettait à enseigner les matières du programme d'humanités à son fils aîné faisait l'admiration des coloniaux du Bas-Congo en un temps où l'on osait à peine souhaiter la création d'établissements scolaires pour enfants européens dans les centres subtropicaux d'Afrique.

Bosco était Chevalier des Ordres du Lion et de la Couronne et titulaire de l'Étoile de Service en or à une raie d'or.

28 juin 1951.
J. M. Jadot.

Mouvement géogr., Brux., 1903, p. 642. — *Ib.*, 1919, p. 597. — *Trib. cong.*, Brux., 5 décembre 1919, p. 1. — *Bull. de l'Ass. des Vétérans colon.*, Brux., novembre 1939, p. 7. — Archives de l'État-civil de Bruxelles, 1919. — *Recueil mensuel du Congo belge*, 1909, 1912, *passim*.